

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 14 décembre 2017

La Communauté Psychiatrique de Territoire Rhône-Métropole signe sa convention constitutive

Mercredi 20 décembre 2017 au CH Saint Jean de Dieu – 290 route de Vienne – 69008 Lyon

Initiée en octobre 2016, la Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) Rhône-Métropole franchit une nouvelle étape et signe sa convention constitutive ce mercredi 20 décembre. Le centre hospitalier Le Vinatier, le centre hospitalier Saint Jean de Dieu et le centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or poursuivent ainsi leur collaboration visant une meilleure lisibilité et coordination de leur offre de soins.

Une offre et des parcours de soins de qualité sur un territoire homogène et cohérent

Elaborée par les trois établissements spécialisés assurant la mission de service public de psychiatrie sur le territoire de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône, la convention constitutive concrétise l'ambition d'une offre de soins plus homogène pour l'ensemble de la population et de parcours de soins sans rupture.

Sur un territoire plus large que celui délimité par la zone d'intervention de chaque établissement, la CPT devra notamment contribuer aux modalités de coordination avec les équipes de soins primaires, tout particulièrement les médecins généralistes.

L'ambition de fédérer les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale

Avec pour objectif de participer au diagnostic et à l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale assurant aux personnes des parcours de prévention, de soin, de réadaptation et d'insertion sociale coordonnés et sans rupture, la CPT Rhône-Métropole contribuera aussi à fédérer l'ensemble des acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale, ainsi que les représentants des usagers et les Conseils Locaux de Santé Mentale.

3

Etablissements
membres

5

Une convention
conclue pour une
durée de 5 ans

La CPT s'assurera également de la déclinaison des actions prévues par le projet territorial de santé mentale dans les projets médicaux de ses membres dans le cadre de la préservation des moyens de la psychiatrie dans le territoire et dans la région.

Les premières réalisations

La collaboration entre les trois établissements a permis de définir des priorités telles que la prévention en santé mentale, l'intervention précoce sur les troubles psychiques ou encore l'accès au logement et à l'insertion.

Le début de l'année 2018 sera marqué par un travail commun autour du projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée pour des personnes à ce jour sans autre solution qu'une hospitalisation de très long terme en psychiatrie.



Contact Presse

[CH Le Vinateur > 04.81.92.56.15](tel:04.81.92.56.15) / anne-france.argans@ch-le-vinateur.fr

[CH Saint Jean de Dieu > 04.37.90.13.58](tel:04.37.90.13.58) / marie-odile.toinon@arhm.fr

[CH Saint Cyr au Mont d'Or > 04.72.42.19.66](tel:04.72.42.19.66) / icurtet@ch-st-cyr69.fr